

le Ligeur et les ados 12 > 18 ans

Manuels, le retour

Chaque année, au moment de la rentrée, les manuels scolaires reviennent à la une. Notamment parce qu'ils figurent au menu des choses auxquelles doivent penser les parents.

Soit parce qu'il faut passer à la foire aux livres programmée par l'établissement scolaire, soit parce qu'il faut se précipiter en librairie, muni de la liste adéquate. Pourtant, tout le monde n'est pas adepte de ces manuels.

Du pour et du contre

Dans les années 1970 et 1980, l'accent avait été mis sur la liberté pédagogique des enseignants. A condition de suivre les programmes prônés par l'inspection, liberté leur est laissée de concevoir leurs cours selon leurs critères. "Cela permet d'adapter nos cours à la personnalité de notre groupe, aux goûts et passions de nos élèves, à nos propres envies et découvertes", explique Bernard, 47 ans, vieux baroudeur de l'enseignement du français. A côté de cela, côté parents, certains sont désespérés par l'accumulation de photocopies en ordre dispersé dans le sac de leurs enfants, parfois pliées dans tous les sens, voire devenues complètement illisibles. "C'est parfois compliqué de s'y retrouver dans certains cours, explique

Isabelle, mère d'un garçon de 15 ans. *De mon temps, on pouvait retourner au manuel pour retrouver le fil. En plus, ils étaient agréables à consulter, bien illustrés. J'ai d'ailleurs toujours mes anthologies de littérature et mes livres d'histoire dans lesquels je replonge avec nostalgie.*" Mais elle se souvient également avoir à peine ouvert certains manuels, au grand dam de ses parents qui avaient payé pour rien.

Un juste milieu

Comme souvent, la solution se trouve dans un juste équilibre entre les deux extrêmes. Ni les manuels au feu, ni le maître au milieu. Conscients de cela, certains ont voulu remettre les manuels à l'honneur. Et au goût du jour. C'est pourquoi les autorités de la Communauté française ont créé en 2006 une commission chargée d'octroyer un agrément, un label de qualité aux manuels, logiciels et autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire. A cela s'est ajouté un soutien financier annuel minimal de 1,5 million d'euros, majoré de 10 % minimum par an jusqu'en 2013, dans la limite des crédits disponibles. Ce soutien financier est attribué aux écoles qui choisissent les ouvrages labellisés par la commission précitée. Dans un premier temps, une priorité a été accordée au français et aux mathématiques à l'usage des deux premières années du primaire. Attention,

il s'agit d'un incitant : les écoles sont toujours libres de faire d'autres choix, sur leurs dotations de fonctionnement (lire, en page 6, les propositions de la ministre Arena).

De son côté, l'Association des éditeurs de Belgique (l'ADEB), qui organise tout un lobby en faveur du manuel qui représente aussi un gros marché, a estimé récemment que l'organisme de labellisation freinait parfois plus la réintroduction du manuel que sa propagation, notamment parce que ni les enseignants de terrain, ni les éditeurs n'y étaient associés. En faire partie leur permettrait notamment de préparer des manuels adaptés aux différentes réformes dont on sait que la Communauté n'est pas avare. Sans compter que le soutien financier accordé pourrait être plus important. Comparant la situation avec celle de la Flandre, Jean-Marie Delmotte, président de la section des éditeurs scolaires de l'ADEB, constate que le fossé se creuse entre le sud et le nord : "En 2007, la Communauté française octroie 8 euros par élève durant les premières années du primaire pour des ouvrages labellisés uniquement, tandis que la Flandre propose 45 euros par élève pour les maternelles et les six années de primaires ainsi que le libre choix laissé aux équipes pédagogiques."

■ Michel Torrekens